

Edith Cresson comparaitra devant la Commission le 30 juin

L'ancienne commissaire tente d'obtenir la fin des procédures engagées contre elle

BRUXELLES

de notre bureau européen

L'ensemble de la Commission européenne doit, le 30 juin, se livrer à une grande première qui aura aussi des allures de dernière pour l'exécutif dirigé par Romano Prodi, dont le mandat arrive à expiration cet automne. Les commissaires recevront, en effet, Edith Cresson, désireuse de s'expliquer devant eux sur une affaire qui avait fait chuter la Commission en 1999. L'ancienne commissaire à la recherche et à l'éducation avait été accusée de diverses malversations. Présentée comme « légitime » à la Commission, compte tenu notamment du fait qu'un rapport de « sages » avait, en 1999, conclu que l'affaire Cresson représentait un cas évident de népotisme, cette réunion très inhabituelle se déroulera selon des modalités encore imprécises.

La rencontre est d'autant plus étonnante que les deux parties sont toujours engagées dans un processus judiciaire : l'ancienne

commissaire estime qu'elle a été victime d'un complot politico-médiatique et « sacrifiée » ; la Commission s'est constituée partie civile (en septembre 2003 seulement), jugeant que M^{me} Cresson avait enfreint les règles de son mandat. « J'ai déjà fourni, par écrit, tous les arguments requis ; comme ils ne sont pas acceptés, j'ai demandé à pouvoir me défendre oralement », a expliqué au Monde l'ancienne commissaire.

NOTES DE FRAIS FICTIVES

Les choses ont, en tout cas, beaucoup changé depuis 1999 et auraient dû même, sans les lenteurs de la justice belge, avoir été conclues depuis longtemps. Le 3 février 2004, dans un rapport dont le contenu exact avait été jusqu'ici tenu secret, un substitut du parquet belge avait requis l'abandon de la majorité des charges pesant sur l'ex-commissaire et ses huit coaccusés. Sévère pour l'instruction, ce magistrat relevait que certains faits de corruption présu-

mée ne tenaient pas, que des éléments à charge des inculpés étaient « imaginaires » et que des révélations, faites notamment par le fonctionnaire néerlandais Paul Van Buitenen au sujet du programme de formation Leonardo, n'étaient pas crédibles. Le substitut, soumis, selon des sources fiables, à une forte pression du parquet général, laissait toutefois la porte entrouverte à un renvoi devant le tribunal correctionnel de deux inculpés, M^{me} Cresson et un fonctionnaire belge, pour le paiement de 6 936 euros de notes de frais fictives à René Berthelot, un ancien dentiste de Châtelleraut, la ville dont M^{me} Cresson a été maire. Embauché comme « visiteur scientifique » de 1995 à 1997, M. Berthelot, aujourd'hui décédé, s'était livré à quelques autres malversations pour justifier a posteriori ses prestations à Bruxelles.

M^{me} Cresson, expliquait en résumé le réquisitoire, « devait savoir qu'une instruction avait été donnée par sa secrétaire [elle aussi

décédée] pour le paiement des notes de frais ». « Je peux m'expliquer sans problème sur ce point », répliqua Edith Cresson. La chambre du conseil, censée se réunir depuis le mois d'avril pour examiner ces réquisitions, attend une décision du juge d'instruction. Elle pourrait en tout cas estimer qu'elles ne motivent pas un procès en correctionnelle et conclure, dès lors, à un non-lieu. Cela n'empêcherait pas la Commission de poursuivre éventuellement la procédure sur le plan administratif.

Après cinq années de procédure, des questions se posent toutefois, à Bruxelles, sur la motivation de cette affaire et sur l'ampleur qu'elle a prise, tant pour l'instruction que pour la Commission. M^{me} Michelle Hirsch, avocate d'Edith Cresson, estime pour sa part que « le temps est venu pour que la justice, sans autre motivation que l'aspect judiciaire, reconnaisse ses erreurs ».

Jean-Pierre Stroobants